

République
Française

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de Seine
et Marne

De la Commune de FAREMOUTIERS

Nombre de membres

Séance du 19 mai 2026

Afférents au Conseil
Municipal : 23

En exercice : 23

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CAUX Nicolas, Maire.

Qui ont pris part à la
délibération : 23

Date de la
convocation :
13/05/2026

Présents : Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Didier COLIN, Nathalie DEPLANQUE, Alain BENOIST, Sonia HABAY, Maxime HAÏSSAT, Benjamin PARAVY, Frédéric BOUIGE, Donatienne PIPART, Aurélien PERRAULT, Jean-Pierre MIHALJEVIC, Isabelle LOINTIER, Yann MABILAT, Carine VALENTE, Jacques JOMIE

Pouvoirs : Marion REY a donné pouvoir à Alain BENOIST
Isabelle TARQUIN a donné pouvoir à Nathalie DEPLANQUE
Bertrand CHIGOT a donné pouvoir à Nicolas CAUX
Isabelle AUBERTIN a donné pouvoir à Maxime HAÏSSAT
Bruno DUMONT a donné pouvoir à Frédéric BOUIGE
Lysiane CAVIC a donné pouvoir à Sonia HABAY
Marie-Thérèse LEMAY a donné pouvoir à Didier COLIN

Secrétaire de séance : Marie-Claude POVIE

Délibération n°2026/054

Objet de la délibération : ELECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 240-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2026/034 du 20 mars 2026 portant sur l'élection des membres de la commission de délégation de service public

Vu les remarques des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date du 21 avril 2026 qui demande au conseil municipal de procéder à un nouveau vote en se conformant à l'article L1411-5 du CGCT

Vu le code des Marchés Publics ;

Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du CGCT ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner des nouveaux délégués pour siéger au sein des différentes commissions et organismes extérieurs ;

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que l'élection des membres élus de la commission de service public et de concession doit avoir lieu à bulletin secret ;

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et trois membres suppléants de la commission de délégation de service public et de concession, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Une seule liste étant proposée, et après vote à l'unanimité, Monsieur le Maire **proclame** élus les membres suivants :

Membres titulaires :

- Aurélien PERRAULT
- Maxime HAÏSSAT
- Frédéric BOUIGE

Membres suppléants

- Jean-Pierre MIHALJEVIC
- Donatienne PIPART
- Jacques JOMIE

Le Maire,
Nicolas CAUX

Le secrétaire de séance
Marie-Claude POVIE

